

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 17

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme FARAONE – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH (à compter du point 3).

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à Mme STOLL) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH – M. WILHELM.

Absent : M. FRIDERICH (jusqu'au point 2 inclus).

Point n° 2 : Rapport sur l'utilisation des crédits des dotations de solidarité urbaine et rurale de l'exercice 2021

Monsieur KARST, rapporteur :

La Commune bénéficie depuis 1992 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et, depuis 1995, également de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Ces dotations ont pour objectif de pallier l'insuffisance de ressources fiscales propres des communes afin de contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, ou d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines.

En 2021, le montant de la D.S.U.C.S. s'est élevé à 1 395 393 €, soit une augmentation de 16 629 € par rapport à 2020, et celui de la D.S.R. à 221 781 €, soit une augmentation de 12 597 € par rapport à 2020. Le montant total de ces dotations représente 1 617 174 €, soit une augmentation de 1,84 % par rapport à 2020.

Conformément à la législation, le conseil municipal est informé de l'affectation du produit de l'ensemble de ces dotations, à savoir :

Investissement	Montant des travaux H.T. restant à charge de la Commune
Achat garages rue des Romains	10 451,83 €
Démolition des immeubles du Centre commercial La Chapelle	28 354,76 €
Achats immeubles au Centre commercial des Chênes	214 948,07 €
Aménagement parvis du Collège	32 778,47 €
Etudes aménagement quartier La chapelle	41 230,80 €
Aménagement rue des Chasseurs	16 749,46 €
Acompte versé à l'ANCT (construction d'un centre de santé et commercial)	54 751,40 €
Travaux Ad'ap école maternelle Monborn	29 693,87 €
Aménagement plateau surélevé carrefour rue Bellevue rue des Hêtres	13 960,00 €
TOTAL	442 918,66 €

Fonctionnement	
Subventions et participations versées aux associations (A.C.C.E.S. – A.C.B.H.L. – C.C.A.S. – Moissons Nouvelles – A.S.B.H.– Associations Culturelles et sportives)	
Dépenses de fonctionnement des agences postales (part restant à la charge de la Commune)	8 640,13 €
Transports scolaires (part non prise en charge par la subvention du Conseil Régional et les parents)	61 113,97 €
Salaires et charges des concierges, ATSEM et agents de services en QPV	658 194,02 €
Fluides des bâtiments et de l'éclairage public situés en zone QPV	177 772,70 €
TOTAL	1 632 894,62 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le **28/09/2022**

ID : 057-215703323-20220926-CM26092022PT2-DE

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



1.7-hw